



SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS INFIRMIERS

(Infirmières – Cadres Infirmiers – Infirmières Spécialisées)

Le +syndical

SNPI

UN ORDRE INFIRMIER POUR ETRE RECONNUE ET RESPECTEE

L'objectif des partisans de la création d'un Ordre Infirmier est de disposer d'une **structure intervenant sur l'ensemble de l'exercice professionnel**, sur le modèle des ordres infirmiers existant dans d'autres pays d'Europe, en particulier l'Espagne. L'idée d'une copie conforme à l'ordre des médecins est unanimement rejetée.

La formule juridique "ordre professionnel" a été retenue, car elle est la seule à **autoriser l'adhésion obligatoire**, dans le respect de la Constitution et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Malgré de multiples tentatives, la profession ne peut se structurer par elle-même, elle a donc impérativement besoin de ce "coup de pouce" réglementaire.

Au-delà de la défense d'intérêts corporatistes, il est grand temps d'engager une réelle réflexion sur la **place de la profession infirmière**, et ce dans une **approche citoyenne de la santé**. Nous voulons permettre à toute infirmière de **s'impliquer dans le débat public** que constitue aujourd'hui la santé et la protection sociale.

Nous souhaitons défendre les droits comme les devoirs du citoyen, nous refusons à tout discours "politiquement correct", à l'acceptation du fait accompli, de la pseudo évidence. Nous voulons **conjuguer la philosophie des soins et une réalité économique**, sans en accepter la prétendue infaillible contrainte.

Nous voulons **un Ordre de la Profession Infirmière**, non pour sa valeur disciplinaire, mais pour permettre la cohésion des infirmières, et défendre la qualité des prestations qu'elles délivrent au public. Nous ne supportons plus de **voir des technocrates décider pour les infirmières ce qui est bien pour elles**. Dans le cadre d'une structure nationale, c'est aux infirmières de gérer l'ensemble de leur exercice professionnel.

Les **missions de cet ordre infirmier ont été élaborées collectivement par une quarantaine d'associations et syndicats infirmiers**, qui travaillent ensemble à la rédaction d'une proposition de loi depuis l'été 2004. **C'est la première fois que toutes les "tribus gauloises" de la profession s'entendent sur un document commun**. Dans un milieu porté à l'autodestruction et aux querelles intestines, c'est un moment rare.

SNPI – 39, rue Victor Massé 75009 PARIS

☎ : 01.48.78.69.26

Fax : 01.40.82.91.31

Site : <http://www.snpi-cfecgc.com>

E-mail : syndicat@ffasscfecgc.com.fr

FFASS - Fédération de la Santé de la CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC

Car le discours tenu par les infirmières sur elles-mêmes, sur leur profession, est un discours plus défaitiste que confiant, plus dévalorisant que valorisant, plus destructif que constructif. Comme si la profession toute entière était atteinte d'un grave syndrome dépressif collectif, d'une crise existentielle, inquiétante pour sa survie.

Lorsque nous disons que nous n'avons pas d'autonomie, pas de pouvoir, pas de zone de décision, que nous sommes de simples exécutantes, voulons-nous dire que nous nous considérons comme des esclaves, des opprimés, des subordonnés ? Si telle est l'opinion que nous avons de nous-mêmes, il n'est pas étonnant que l'avenir nous paraisse sombre et inquiétant.

L'infirmière d'aujourd'hui, mais plus encore celle de demain, sera confrontée à un **triple défi** : elle devra être à la fois technicienne du soin, relationnelle dans le soin, ainsi qu'éducatrice de la santé. **L'infirmière doit se "prendre en valeur"**, c'est à dire à la fois se prendre elle-même en charge, et prendre pleinement conscience de sa valeur.

L'infirmière ne doit pas attendre la considération d'autrui du fait de son travail, mais se considérer et faire considérer son travail. Il faut qu'elle se persuade qu'elle est **irremplaçable**, et qu'elle mette tout en oeuvre pour l'affirmer et le montrer.

La création d'un ordre n'est pas une fin en soi. C'est l'instrument par lequel la profession pourra enfin s'affirmer.

Liste des organisations qui travaillent ensemble à la création d'un ordre infirmier :

- AEEIBO : Association des Enseignants des Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opératoire
- AFET : Association Française d'Entérostoma Thérapeutes
- ANCISSP : Association Nationale des Cadres Infirmiers et Surveillants du Secteur Privé
- ARSI : Association de Recherche en Soins Infirmiers
- APPI : Association de Promotion de la Profession Infirmière
- FNI : Fédération Nationale des Infirmières
- GIPSI : Groupement d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers :
 - AFDS : Association Française des Directeurs des Soins,
 - ANFIDE : Association Nationale Française des Infirmiers et Infirmières Diplômés et Étudiants,
 - ANPDE : Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Étudiants,
 - CEEIADE : Comité d'Entente des Écoles d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'État,
 - CEFIEC : Comité d'Entente des Formations Infirmières Et Cadres,
 - GERACFAS : Groupe d'Étude, de Recherche et d'Action pour la Formation des Aides-Soignants,
 - UNAIBODE : Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'État,
 - UNASIIF : Union Nationale des Associations en Soins s Infirmiers et des Infirmiers(ères) Français)
 - ACIA : Association des Cadres d'Aquitaine
 - AFIDTN : Association Française des Infirmières de Dialyse, Transplantation et Néphrologie
 - AFINNC : Association Française des Infirmiers et Infirmières en Neurologie et NeuroChirurgie
 - ASSIA : Association du Service Infirmier Angevin
 - CEFI : Comité d'Etude des Formations Infirmières
 - REPSA : RELigieuses dans les Professions de Santé
- GCOI-PACA : Groupement pour la Création d'un Ordre Infirmier-PACA
- GIT : Groupement des Infirmiers du Travail
- ONSIL : Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux
- SFISI : Société Française des infirmiers en Soins Intensifs
- SIHHF : Société des Infirmiers et Infirmières en Hygiène Hospitalière de France
- SNIA : Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes
- SNIL : Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux
- SNPI CFE-CGC : Syndicat National des Professionnels Infirmiers